

Éditorial

À l'époque coloniale, l'Afrique a été découpée comme un gâteau que se sont partagé les puissances européennes d'alors. Il ressort de la remarque sarcastique de Bismarck que le continent était un tourbillon colonial. L'Afrique était une loterie, et le billet gagnant l'assurance de lots mirifiques. La compétition coloniale reposait sur les trois «C»: commerce, chrétienté et civilisation, souvent imposés par la violence.

Aujourd'hui, l'Afrique, subsaharienne en particulier, ne suscite guère l'intérêt du reste du monde et les États développés ont d'autres priorités. L'approche multilatérale du développement a été mise en question et l'élimination de la pauvreté, qui avait fait l'objet d'un large consensus, n'est plus l'une des grandes priorités mondiales. Le développement économique est entravé par la faiblesse des institutions de nombreux États africains, une faiblesse qui découle directement de l'insuffisance des ressources et du revenu nationaux. L'Afrique aura le plus grand mal à briser seule ce cercle vicieux, et sera contrainte de dépendre de l'allègement de la dette, de l'aide alimentaire et du soutien international aux programmes d'auto-assistance.

L'éventualité d'une marginalisation accrue effraie les Africains, dont le revenu par habitant a diminué au cours des trente dernières années. L'Afrique, qui ne détient que 2 % du commerce et du PNB du monde, ressent les effets de toute variation dans les échanges et les investissements internationaux. Le plan développement du NEPAD a fait espérer que le continent pourrait mobiliser des dizaines de milliards en investissements, et un objectif de croissance de 7 % a été fixé. Cependant, pour y parvenir, la plupart des États d'Afrique devront opérer de profonds changements politiques et administratifs. En outre, un développement durable ne sera possible que si les confrontations armées destructrices et les guerres civiles sont évitées, ou du moins endiguées.

Depuis les attentats de Nairobi et de Dar es-Salaam en 1998, et surtout ceux du 11 septembre 2001, des pressions grandissantes sont exercées sur les États africains afin qu'ils combattent le terrorisme international – même si ce combat ne présente qu'un intérêt mineur pour les Africains eux-mêmes. La faiblesse institutionnelle de nombre de ces États est aggravée par le fait que, souvent, les forces de sécurité n'ont pas le monopole de la puissance armée, et moins encore le contrôle des frontières, indispensable pour lutter efficacement contre des groupes terroristes opérant à l'échelle internationale.

Le CICR déploie ordinairement ses activités dans des situations de pauvreté et de conflit armé. Trois articles de ce numéro de la Revue traitent des difficultés et des défis auxquels l'Afrique est confrontée, et que le CICR tente de surmonter. L'article de Garth Abraham expose les nouvelles priorités humanitaires du NEPAD. Christoph Harnisch décrit les paramètres des activités du CICR en Afrique, tandis que Churchill Ewumbue-Monono et Carlo von Flüe examinent la coopération entre le CICR et l'Union africaine.

La plupart des conflits de l'ère coloniale étaient cruellement déséquilibrés. Les atrocités étaient monnaie courante et aucun effort n'était fait pour porter assistance aux victimes des conflits. Depuis, la composante «assistance humanitaire» en Afrique a pris une importance telle que le tourbillon humanitaire semble parfois avoir pris la place du

Éditorial

«tourbillon colonial». Toutefois, les conflits contemporains ne sont pas moins cruels et cela est vrai aussi des guerres qui se déroulent en dehors de l'Afrique. Daniel Palmieri adopte une approche temporelle pour examiner la violence de la guerre, et se penche sur divers conflits contemporains dans une perspective historique à long terme. Il jette notamment le doute sur la pertinence de l'expression «guerre ethnique», qui a été utilisée pour décrire certains conflits en Afrique.

Le continent africain a vécu certains des crimes de guerre de masse, crimes contre l'humanité et génocides les plus odieux, le plus souvent perpétrés dans le contexte d'un conflit armé interne. Ces atrocités ont, pour la plupart, été commises sans que la communauté internationale n'élève la voix ou n'agisse. Ervin Staub étudie, sous un angle psychologique, les racines de la violence entre les groupes et les moyens de prévenir une nouvelle flambée de violence, en prenant le Rwanda pour principal exemple. À travers des références précises aux origines du génocide au Rwanda, il démontre que comprendre les causes profondes de la violence peut considérablement faciliter la guérison, la réconciliation et l'action préventive menée par les dirigeants. Il analyse en outre les moyens d'amener les enfants à adopter des valeurs d'humanité et à agir selon les principes humanitaires, ce qui réduit les risques de violences entre les groupes.

En réponse aux crimes de masse perpétrés dans diverses guerres en Afrique, l'Acte constitutif de l'Union africaine reconnaît à l'organisation le droit d'intervenir sur le territoire d'un État membre en cas de crimes de guerre, de génocide et de crimes contre l'humanité. D'un point de vue juridique, Ben Kioko fait valoir que, s'il est vrai que la mise en œuvre du droit d'intervention soulèvera très probablement des problèmes, il n'en reste pas moins que la disposition met en évidence les valeurs fondamentales de l'Union africaine. L'article de Nairi Arzoumanian et Francesca Pizzutelli examine, lui aussi d'un point de vue juridique, la responsabilité découlant de la présence, scandaleuse, d'enfants-soldats en Afrique.

La XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'est tenue en décembre 2003. Elle a été précédée du Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La Revue présentera une analyse exhaustive de cette Conférence dans son numéro de juin, mais reproduit d'ores et déjà les principaux discours qui ont été prononcés à la Conférence, ainsi que les conclusions et les résolutions qui ont été adoptées pendant ces réunions internationales.

La Revue